

A.L. MULTI-SERVICES SAS

Société par actions simplifiée

au capital de 650,00 euros

RCS CAYENNE 813 427 176

**Siège social : 8B Cité Siguy Cabassou Bat C1,
97300 CAYENNE**

PPROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le jeudi 5 octobre à 19h00

Au siège social de la société ci-après nommée.

Se sont réunis ses membres, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence envoyée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- le projet de cession de parts sociales ;
- le rapport sur la démission et la nomination du président ;
- le changement d'activité ;
- le changement du siège social .

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus, agissant en qualité de nouveau Président.

Le président d'assemblée constate que :

Sont présents : tous les associés.

Total des actions présentes ou représentées : l'intégralité des actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux termes et conditions du présent Contrat de Cession, le Cédant cède à la date des présentes aux Acquéreurs qui l'acceptent la pleine et entière propriété des cent (100) actions de la Société, libres de toute Sûreté, avec l'intégralité des droits qui y sont attachés (les « Titres Cédés »), selon le détail suivant :

- Madame SORPS Monia, cède 65 Titres à Monsieur GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus
- Madame SORPS Monia, cède 25 Titres à Madame ALCEQUIEZ CASTRO Veronica
- Madame LOUISOR Sarah, Agnès, cède 10 Titres à Monsieur GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus

Les Acquéreurs deviennent propriétaires et auront la jouissance des Parts sociales Cédées à compter de ce jour, les Cédants mettant et subrogeant les Acquéreurs dans tous leurs droits et obligations résultant de la propriété des Parts sociales Cédées.

Cette résolution est mise aux voix
Elle est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus réside au 70 rue des Zagrinettes Appt C 97300 CAYENNE, né le 09/09/1986 à Santo Domingo de nationalité Dominicaine, aux fonctions de président de la société en remplacement de Madame SORPS Monia, présidente démissionnaire.

Monsieur GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est mise aux voix
Elle est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus, lui-même empêché et donnant tous pouvoirs à tout collaborateur, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme



FAIT A CAYENNE

LE 05 octobre 2023

En six (6) exemplaires originaux, pour être conservé par l'un par les Cédant et l'autre par les Acquéreurs.

Madame SORPS Monia, Isabelle, née LOUISOR,



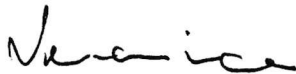
Madame LOUISOR, Sarah Agnès, née JEAN BAPTISTE DIT DALPHRASE



Monsieur GIL ALVAREZ Yan Carlos De Jesus



Madame ALCEQUIEZ CASTRO Veronica



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
CAYENNE
Le 13/11/2023 Dossier 2023 00013419, référence 9734P31 2023 A 00712
Enregistrement : 63 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Soixante-trois Euros
Montant reçu : Soixante-trois Euros